



Le Bainoz / La Petite Glâne © Christian Roulier

Factsheet

Perle de rivière

Le Bainoz / La Petite Glâne

(FR)



Statut de protection:
Insuffisant

Particularité

Le Bainoz, à la hauteur de la Vounaise, présente des chutes naturelles et très régulières formées par le tuff (roche issue de la précipitation du calcaire). Cette diversification écomorphologique rehausse le niveau de l'eau et génère des forêts marécageuses.



Le Bainoz et la Petite Glâne sont des cours d'eau naturels, sauvages, en méandres, qui se développent au fond de deux larges et ouvertes vallées agricoles et sylvicoles. Les forêts alluviales sont réduites mais de qualité, notamment dans les zones alluviales d'importance cantonale. La revitalisation de certains secteurs est nécessaire.

Le cours d'eau

Le Bainoz et la Petite Glâne sont des cours d'eau naturels, sauvages et sinueux (méandres). Les terrasses alluviales et les pentes agricoles ou boisées présentent une forte hygromorphie générant des marais et des forêts humides. La Petite Glâne, en aval de Franex, présente des méandres naturels, bien visibles sur la carte, qui migrent lentement au fond de la vallée boisée. L'écomorphologie de la Petite Glâne est naturelle ou peu atteinte.

La Petite Glâne et le Bainoz étaient utilisés autrefois pour la force hydraulique et la Petite Glâne présente deux seuils artificiels. Le Bainoz présente quelques anciennes dérivations. Le débit des deux cours d'eau est naturel et le charriage est faible. La Petite Glâne coule directement sur la molasse, mais certains secteurs (Champs Dessous, en aval de Franex) présentent des méandres migrants et des alluvions.

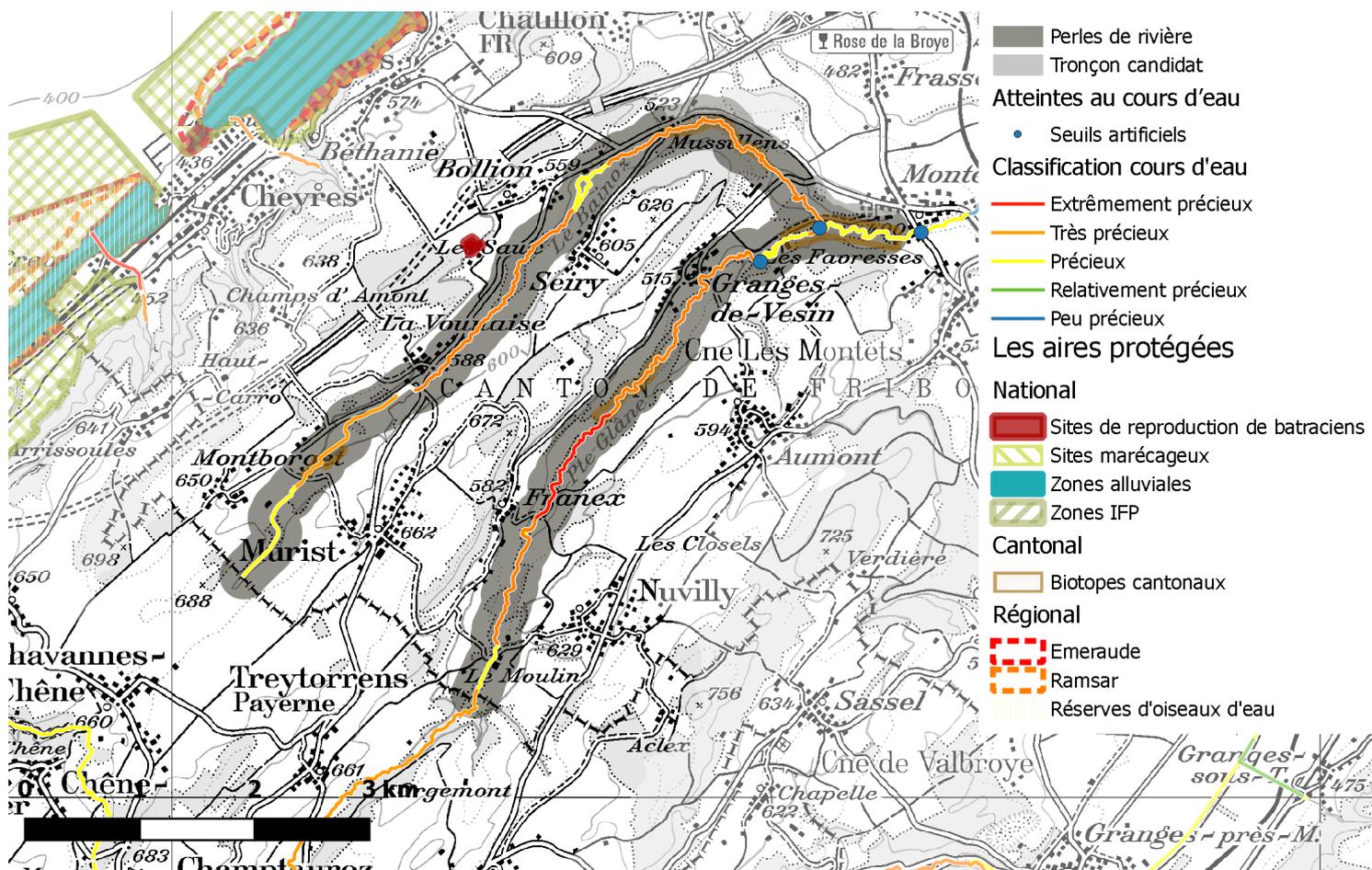
Milieus naturels et espèces

Les deux cours d'eau présentent des forêts alluviales typiques sur de petites surfaces: forêts d'aulnes blancs, forêts d'aulnes noirs, forêts marécageuses de frênes et d'aulnes noirs. Plusieurs terrasses basses sont inondables et abritent des marécages et des petites roselières. Des sources alimentent des marais de pente, en forêt ou dans les pâturages. Les hêtraies occupent les pentes environnantes.

La truite de rivière est fréquente. La salamandre tachetée est présente dans les petits affluents d'eau claire. Les autres batraciens sont nombreux dans les sites de reproduction situés à proximité des deux cours d'eau. Le loriot occupe la canopée des forêts alluviales et fait entendre son chant typique au printemps. Le castor est présent et très actif dans les deux cours d'eau et crée régulièrement des barrages.

Points clés

- Type de perle: tronçons de cours d'eau/bassin versant
- Périmètres: Le Bainoz (totalité) et la Petite Glâne (entre la frontière fribourgeoise et le Pont des Montets, en aval de la confluence)
- Typologie de cours d'eau: calcaire, à débit moyen, de pente moyenne, de l'étage collinéen du Plateau
- Linéaire perle: 15.9 km
- Milieux naturels : milieux lotiques et lentiques, bras morts, gouilles, roselières et marécage, aulnaies et frênaies humides
- Espèces: truite de rivière (gros potentiel pour la truite lacustre), salamandre tachetée, loriot, castor



Source fonds de cartes: Office fédérale de topographie

Statut de protection et menaces potentielles

Deux zones alluviales d'importance cantonale se trouvent dans l'objet: Champ-Dessous (5.8 ha) sur la Petite Glâne et La Râpe (3.3 ha) le long du Bainoz. De plus, deux zones alluviales d'importance locale s'y trouvent également: Mussillens (5.7 ha) sur le cours inférieur du Bainoz et Les Favresses (9.6 ha) sur la Petite Glâne, incluant la confluence. La qualité des eaux n'est pas documentée.

Pour le moment, l'objet est peu menacé, sinon par les usages agricoles et sylvicoles. La forêt proche du cours d'eau est passablement influencée par la sylviculture (coupes, plantations d'épicéa et de peuplier). Des sentiers pédestres et équestres sont présents. La Petite Glâne et le Bainoz ne présentent pas de néophytes dans leur cours supérieur, ce qui constitue une situation favorable et remarquable. Malheureusement, l'impatiente glanduleuse est présente près de la confluence des deux cours d'eau.

Objectifs à atteindre

- Amélioration du statut de protection.
- Quelques secteurs devraient être revitalisés, notamment la partie aval du Bainoz dans la zone alluviale de la Râpe: un nouveau tracé sinueux devrait être défini dans la forêt marécageuse.